

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,  
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 21/09/2018 portant création de la mention Sports équestres du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 14/12/2023,

**ARRÊTÉ**

Article 1<sup>er</sup>. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Sports équestres est attribué aux personnes dont les noms suivent :

**Genre, nom et prénom  
Date et lieu de naissance**

Madame	BERLAND	Christina
Madame	BEYRIE	Maéva
Madame	BLANCHARD	Sarah
Madame	BUTTARD	Pauline
Madame	BON	Lola
Madame	CHEVREUIL	Marion
Monsieur	DAVID	Yohann
Monsieur	DEBLYCK	Côme
Madame	DELMOTTE	Ines
Madame	GOGNY	Justine
Madame	HENRY	Agathe
Monsieur	JOSSE	Maxime
Madame	KERLEAU	Yônah
Madame	LACHAUD	Louison



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

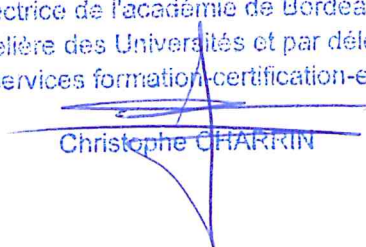
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Madame	LAURENT	Romane
Madame	LINLAUD	Myriam
Madame	MORERE	Anne-Sophie
Monsieur	PIEL	Benjamin
Monsieur	POUEY	Eric
Madame	TALBOT	Lou-Emma

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 15/12/2023

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Chancelière des Universités et par délégation,  
Le chef des services formation-certification-emploi et sport

  
Christophe CHARRIN